

FICHE 5 Auto-entrepreneurs, micro-entrepreneurs (création et reprise)

Possibilités de financement supplémentaires à celles prévues pour l'ensemble des créateurs (cf. fiche 1) ou repreneurs (cf. fiche 2).

- bpifrance-creation.fr • les-aides.fr • aides-entreprises.fr • union-auto-entrepreneurs.com •
- federation-auto-entrepreneur.fr • adie.org •

FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES	À titre indicatif	
	FOURCHETTE BASSE	FOURCHETTE HAUTE
Toutes les solutions de financement sont ouvertes aux auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs. Cependant, un auto-entrepreneur qui souhaite emprunter au-delà de 10 000 € aura sans doute plus intérêt à créer une entreprise individuelle ou une société avec une comptabilité.		
<p>▶ Les aides</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'ACRE : des taux réduits spécifiques de cotisations sociales sont appliqués pendant les premières années. – L'ARCE pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou maintien partiel des allocations d'assurance chômage. – Aides régionales : voir les moteurs de recherche fiche 2. – Accompagnement : réseaux d'accompagnement (BGE, chambres consulaires...), les couveuses d'entreprises, les réseaux dédiés aux micro-entrepreneurs (Fédération des auto-entrepreneurs, Union des auto-entrepreneurs...), etc. – Le Prix Audace : concours organisé par l'union des auto-entrepreneurs et dédié exclusivement aux auto-entrepreneurs avec une dotation de 4 000 €. 	Montant variable	Montant variable
<p>▶ Le microcrédit avec l'Adiev microcrédit avec l'Adie • adie.org •</p> <p>Le microcrédit avec l'Adiev microcrédit avec l'Adie • adie.org • L'Adie finance la création et le développement de votre entreprise jusqu'à 10 000 €. Quels que soient votre activité, votre statut ou votre capital, l'Adie peut financer votre entreprise à travers un microcrédit et vous faire bénéficier de financements complémentaires (prêts d'honneur et/ou de primes selon votre région). Montant maximum : 10 000 €; durée maximum : 36 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des microcrédits jusqu'à 10 000 € avec un taux d'intérêt de 7,5 % (taux fixe). • Des prêts d'honneur jusqu'à 3 000 € à taux 0 % et des primes pour compléter le microcrédit (selon les régions). • Un financement PTZ (Prêt à taux « zéro ») adapté à taux 0 %, au maximum égal au montant du microcrédit (dans la limite de 4 000 €), pour compléter le microcrédit (le montant final ne pourra pas dépasser 10 000 €). • Contribution de solidarité : 5 % du montant du microcrédit pour participer au fonctionnement de l'Adie et permettre à d'autres personnes d'être financées. Des aides sont parfois également apportées aux bénéficiaires des minima sociaux pour les aider dans leur projet de création d'entreprise (contacter l'Adie). 	100 € 500 €	10 000 € 3 000 €
<p>▶ Parcours confiance</p> <ul style="list-style-type: none"> • parcoursconfiance.wordpress.com • 	1 000 €	25 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES NATIONAUX (NON EXHAUSTIF)	1 600 €	38 000 €